COMMUNAUTÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ARTS & MÉTIERS

Meknes

STATUTS

Préambule

En vue d'une meilleure harmonisation et intégration des différentes communautés étrangères au sien de l'ENSAM Meknès, le présent statut est établi par le bureau le samedi 05 novembre 2016 et sera adopté le samedi 12 novembre 2016 par l'assemblé général.

Titre 1 : Dispositions générales

Chapitre 1 : Buts et principes

Article 1 : La CEE A&M se soumettra aux règlements intérieurs de la direction et à la loi interne de l'ADE.

Article 2 : La CEE A&M est la seule représentante des étudiants étrangers de l'ENSAM Meknès.

Article 3:

La CEE A&M s'engage à renforcer la solidarité et la fraternité entre les différentes communautés, à faciliter l'intégration et à défendre les intérêts de ses membres.

Article 4:

Les lois et règlements de la CEE A&M s'appliquent à tous les membres de la CEE A&M.

Chapitre 2 : Statuts de membre

Article 5 : Tout étudiant étrangers de l'ENSAM Meknès est membre de la CEE A&M.

Article 6:

Tout membre de la CEE A&M doit :

- Respecter les dispositions des présents statuts
- De s'acquitter de ses cotisations
- De participer activement aux activités de la communauté.

Article 7:

Tout membre de la CEE A&M, en situation de difficulté pouvant entraver le bon déroulement de sa formation, a le droit de solliciter l'assistance de la communauté.

Titre 2 : Fonctionnement de la CEE A&M

Section 1 : Définitions

Article 8 : L'Assemblée Générale (AG)

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la CEE A&M. Elle est constituée de tous les membres de la communauté.

Article 9: Bureau Exécutif(BE)

Bureau exécutif est l'organe exécutif de la communauté.

Section 2: Fonctionnement

Article 10 : La composition du bureau exécutif est définie comme suit :

- Un Secrétaire Général (SG)
- Un Secrétaire Général Adjoint(e) (SGA)
- Un Chargé à la Communication (CC)
- Un Chargé à la Communication Adjoint(e) (CCA)
- Un Chargé de l'Organisation et des Activités Sportives et Culturelles (COASC)
- Un Chargé de l'Organisation et des Activités Sportives et Culturelles Adjoint(e) (COASCA)
- Un Trésorier (Tr)
- -Un Trésorier Adjoint(e) (Tr A)
- Deux Commissaires Aux Comptes (CAC)

Toutefois le nombre de postes est décidé lors de l'assemblée générale pour élire les dits membres.

Article 11 : Le bureau exécutif défini chaque année, dès sa prise de fonction, un programme d'activités annuel qui sera soumis à l'assemblée pour amendement et adoption. Il doit aussi présenter un bilan annuel à la fin du mandat lors d'une AG.

Article 12 : La communauté se réunit en 2 fois en assemblée générale ordinaire. Mais toute fois une AG extraordinaire peut être convoquée en cas de nécessité.

Section 3: Les attributions

Article 13:

L'Assemblée Générale discute de la vie communautaire.

Article 14:

Le Bureau exécutif cordonne les activités de la communauté.

Article 15 : Le bureau exécutif défini les montants des cotisations par membres et les modalités d'encaissements.

Article 16 : Secrétaire Général (SG) En tant que chef de la communauté des étudiants étrangers de l'ENSAM, il convoque et préside les réunions de la communauté. Il est garant de la cohésion et de l'unité de la communauté, signe les procès-verbaux et décaissements. Archiver les documents utiles à la vie de la communauté.

Article 17 : Secrétaire général adjoint (SGA) Assiste le SG dans ses tâches et peut remplacer ce dernier en cas d'absence.

Article 18 : Chargé de la Communication

Il est chargé de véhiculer l'information auprès des autres membres de la communauté. Il rédige les comptes rendus des activités et des assemblées générales.

Article 19: Chargé de la Communication Adjoint

Assiste le CC dans ses tâches et peut remplacer ce dernier en cas d'absence.

Article 20 : Chargé de l'Organisation et des Activités Sportives et Culturelles est chargé de promouvoir la culture des étrangers au nom de la communauté. Il se charge aussi à la promotion du sport au sein de la communauté.

Article 21 : Chargé de l'Organisation et des Activités Sportives et Culturelles Adjoint assiste le COAC dans ses tâches et peut remplacer ce dernier en cas d'absence.

Article 22: Trésorier

Il est chargé de l'appel et de la collecte des cotisations. Il tient les comptes de la communauté. Signe en collaboration du SG les décaissements de fonds pour les besoins de financement de la communauté. Il est également responsable de la politique financière. Il présente un état des lieux des coptes à chaque assemblée générale.

Article 23 : Trésorier Adjoint assiste le Tr dans ses tâches et peut remplacer ce dernier en cas d'absence.

Article 24 : Commissaire aux comptes Son rôle est de certifier la régularité et la sincérité des comptes, exclusion faite de toute immixtion dans la gestion : aucun éloge, ni critique sur la gestion du trésorier n'est à mettre à son actif. Ce ressort est du SG.

Section 2 : Les élections

Article 25 : Le bureau est élu pour un mandat d'un an.

Article 26 : Le cumul des postes au sein du bureau n'est pas autorisé. Par ailleurs tout candidat à un poste doit remplir les critères du poste concerné.

Article 27:

Ne peut prétendre au poste de SG et Tr que tout étudiant n'étant pas en année terminale et ayant passé au moins une année à l'ENSAM.

Article 28 : Tous les membres du bureau sont élus au suffrage universel direct et secret.

Dans le cas où aucun des candidats n'a obtenu plus de 50% des voix au premier tour, il est procédé à un second tour qui opposera au maximum les deux candidats ayant réunis les plus gros scores.

Si toutefois au terme du second tour aucun candidat n'est élu, sera reconnu comme vainqueur répondant aux critères suivants :

- D'abord le plus ancien
- En cas de parité, le plus âgé au moment des élections

Titre 3: Les ressources

Article 29: On entend par ressources:

- Les cotisations des membres
- Les dons
- Les avoirs (biens)
- Les archives

Article 30: La ressource de base de la CEE A&M est constituée des cotisations de ses membres.

Titre 4: Dispositions finales

Article 30 : Ce présent statut peut être modifié en cas de nécessité avec l'accord d'au moins 2/3 des membres.